



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE n° 2026-03-21

Séance du mercredi 11 mars 2026

Date convocation :	L'an deux mille vingt-six et le mercredi onze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire de la commune.
3 mars 2026	
Nombre de membres en exercice	<u>Présents</u> : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Corinne CAPEL, Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Annie MERIC, Régine PESENTI, Emmanuelle NITOT, Bernard ROURE, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Josette VELAY, Luc VEYRAT.
22	
Présents	<u>Pouvoirs</u> : Stéphanie MENEGHINI à Danielle MECA, Dominique PASQUIER à Luc VEYRAT, Véronique TERRANA à Josette VELAY
19	
Votants	<u>Secrétaire de séance</u> : Rino BENELLI
22	

### Objet : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – OFFICE CULTUREL

Vu les missions de l'Office culturel qui participent à la vie culturelle, touristique et économique de la commune ;

Le Maire explique au Conseil qu'il convient de conclure une convention d'objectifs et de moyens.

La convention a pour objet de définir les objectifs administratifs, techniques et financiers entre la commune et l'Office culturel.

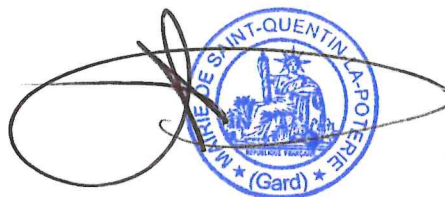
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens 2026 avec l'Office culturel,
- **d'approuver** la durée de la convention pour un an avec effet à la date de signature.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,  
Rino BENELLI

Le Maire,  
Yvon BONZI



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.  
Publiée le : 13/03/2026 Transmise au représentant de l'Etat :

Accusé de réception en préfecture  
030-213002959-20260311-2026-03-21-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2026  
Date de réception préfecture : 13/03/2026